

Communiqué de presse

Sujet	Train de mesures pour des réformes libérales de la politique sociale
Pour tout renseignement	Kathrin Bertschy, Conseillère nationale, tél. +41 78 667 68 85 Tiana Angelina Moser, présidente du groupe, tél. +41 76 388 66 81 Martin Bäumle, président du parti, tél. +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Laupenstrasse 2, 3008 Berne Tél. +41 31311 33 03, Courriel : suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	4 décembre 2013

Les Vert'libéraux décident de lancer un train de mesures pour initier des réformes libérales en matière de politique sociale

Les Vert'libéraux avaient déjà décidé il y a quelques semaines de répondre par un contre-projet à l'initiative du PDC contre la discrimination fiscale des couples mariés, ceci afin d'empêcher une définition obsolète et discriminatoire du mariage dans la Constitution. Une telle exigence relève de l'évidence pour les Vert'libéraux, mais ils entendent promouvoir des réformes libérales encore plus substantielles de politique sociale. Le groupe parlementaire a donc décidé de lancer un train de mesures dans ce domaine. Les Vert'libéraux exigent dans deux initiatives parlementaires de mettre les divers types de communauté de vie sur pied d'égalité dans la Constitution. Les Vert'libéraux exigent en outre un « mariage civil pour toutes et tous ». Tous les couples, indépendamment de leur sexe ou de leur orientation sexuelle, devraient avoir accès à tous les types de communauté de vie réglés par la loi.

Kathrin Bertschy lance : « Je voudrais poser la question suivante à tous ceux qui estiment qu'un partenariat enregistré est une alternative valable au mariage : Est-ce que vous trouveriez romantique que votre partenaire vous demande lors d'un repas en soirée: Voudrais-tu te faire enregistrer avec moi? » et légitime ainsi la demande d'ouvrir « le mariage civil à toutes et à tous ».

La première modification constitutionnelle crée un nouveau droit fondamental, assurant la mise sur pied d'égalité des divers types de communauté de vie. Les différences de traitement entre couples mariés, partenaires enregistrés et concubins en matière de droit fiscal et d'assurances sociales ne seraient plus tolérées.

La deuxième modification constitutionnelle garantit que les couples de même sexe peuvent également se marier. Les êtres humains se marient, entre autres, pour donner une base solide et pérenne à leur communauté de vie et prouver leur attachement mutuel face à la société. Or, ces droits sont aujourd'hui déniés à une partie de la population ; ils n'ont droit qu'à un mariage de seconde zone sous forme d'un partenariat enregistré. Ce rabaissement d'un lien affectif est indigne d'un Etat de droit moderne et incompatible avec une vision libérale de la société.